clos; que pour rompre, il fallut la publication par un journal parisien et la volonté de considérer que la demande du Pape de répondre par écrit aux questions du gouvernement était un dessein pour éluder la question.

Le *Livre blanc* expose la réponse qui avait été préparée quant aux affaires de Dijon et Laval, qui fut, aux mains de M. Combes, le moyen de porter le coup de grâce. Un *Livre blanc* antérieur en a déjà relevé l'arbitraire.

LA RÉUNION DES CARDINAUX

Le secret des délibérations des Eminentissimes cardinaux a été bien gardé. Un seul de nos confrères a cru pouvoir donner des indications précises sur les décisions adoptées, mais depuis quelque temps ses informations se sont trouvées si souvent en défaut, qu'il est impossible de les considérer comme authentiques.

Très juste par contre la réflexion du *Figaro* :

Un avis avait été placardé chez le concierge de l'archevêché pour avertir les reporters qu'aucune communication ne serait faite à la presse.

L'un d'eux, de nationalité étrangère, ayant pris lecture de cet avis, exprima un vif mécontentement :

— Mais les journalistes, s'écria-t-il, auraient dû avoir des places réservées à la conférence. C'est inouï qu'on prétende faire quelque chose sans nous !

Ce confrère a une haute idée de son sacerdoce. Malheureusement pour lui, les cardinaux en ont une autre.

Aussi les reporters se sont-ils *bornés* à formuler des prévisions d'après les caractères ou les pensées déjà connues des cardinaux. D'où ils concluent généralement qu'au sujet de l'attitude à observer vis-à-vis de la loi les sentiments ont dû être partagés, et que les prélats réunis ont dû s'en remettre au Souverain Pontife du soin de créer l'unité et l'assurer que ses directions seraient suivies unanimement de tous. Nous le répétons, ce sont là des prévisions, non des informations.

Voici qui est plus sûrement vrai :

La table de l'archevêché de Paris devait être, hier matin, le centre des mûres sagesses. Les cinq personnages qui prenaient là leur place avaient ensemble près de quatre siècles : l'archevêque de Paris venant doyen avec ses 86 ans, le cardinal Coullié suivant avec 76 ans. Le cardinal Perraud, n'a que 75 ans : le cardinal Lecot compte 74 hivers. Enfin, l'archevêque de Rennes, le cardinal Labouré, paraît être un jeune homme, du haut de ses 64 étés. Il a gardé une voix et une âme également vibrantes.

Au sujet de la *réunion plénière des évêques* de France, on suppose que les cardinaux, malgré certaines objections, ont donné un avis favorable et que c'est à Paris qu'elle aurait lieu. Hâtons-nous d'ajouter, du reste, que c'est encore là une prévision, non une information, le secret ayant été absolument gardé.

Nous avons cru devoir résumer ainsi les appréciations diverses de la presse, pour satisfaire la soif d'information de nos lecteurs, mais qu'on veuille bien ne voir dans ces lignes que ce qu'elles sont, un résumé d'appréciations variées, non une information personnelle.

—o—

Les réunions des cardinaux se sont terminées hier soir. Plusieurs d'entre eux sont repartis aujourd'hui.

A PROPOS
DE L'INVENTAIRE DES BIENS D'ÉGLISES

Nous avons publié, hier, au sujet du droit de revendiquer les objets donnés aux églises, une consultation basée sur l'article 910 du Code civil.

La conclusion était qu'on pouvait revendiquer tout objet donné antérieurement pour l'acceptation duquel il n'y avait pas eu d'autorisation gouvernementale d'accepter ».

Si nous avons publié cette note, c'est surtout pour attirer l'attention des jurisconsultes, nos amis. Il est urgent, en effet, de préparer tous les moyens légaux de sauvegarde contre les usurpations de l'Etat.

On nous fait observer — et c'est vrai — que la question est controversée, que l'*Ami du clergé* a constaté la controverse, qu'il y a *acceptation provisoire*, légale en vertu de la loi du 4 février 1901, et qu'enfin il peut y avoir prescription.

Nous faisons observer à notre tour que « l'acceptation provisoire » ne semble plus en être une, si, comme maintenant, elle ne peut être suivie de l'acceptation définitive.

Quant à la prescription, il ne faut pas la perdre de vue, mais c'est à la fabrique de l'invoquer.

De tout ceci, du reste, il ne résulte pas que nous conseillons *d'enlever* tous ces objets. Si on enlève, il faut en effet être disposé à subir un procès au cas où l'Etat en ferait un. Mais ces données sont importantes en vue des revendications à faire insérer dans le procès-verbal sous forme de réserves formelles.

Nous espérons du reste que des voix autorisées préciseront ces questions.

CONTRE LA SÉPARATION

On nous signale de Rennes un vif réveil de foi et d'énergie catholiques, dans toute la région, manifesté de mille manières à l'occasion de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Une adresse de fidèles et de protestation à Son Eminence le cardinal-archevêque est proposée à la signature de toutes les familles chrétiennes.

Lettre à S. Em. le cardinal Labouré archevêque de Rennes, Dol et Saint-Malo.

Monseigneur,

Nous, soussignés, fidèles enfants de l'Eglise catholique, nous déclarons vouloir conserver la religion de nos pères.

Nous protestons tous contre le vol de nos églises ;

Contre la suppression injuste des traitements ecclésiastiques ;

Contre l'esclavage qu'on veut nous imposer.

Groupés autour de nos prêtres et de notre évêques, sous la direction de notre Saint-Père le pape Pie X, au moment même où l'on essaye de nous en séparer, nous crions bien haut que nous leur sommes unis et profondément attachés.

Nous sommes prêts à vous obéir.

Nous sommes prêts à tout pour garder notre foi.

En outre, des conférences multiples vont s'organiser pour bien mettre en lumière l'hypocrisie de la loi et ses désastreuses conséquences.

Tous les catholiques sont invités à apporter à cette œuvre leurs concours le plus actif.

Pour tous renseignements, s'adresser au secrétariat de la Jeunesse catholique, 32, rue Hoche; au secrétariat de la L. P. D. F., 30, rue Hoche; au secrétariat de l'A. L. P., 19, rue Hoche.

—o—

A Versailles, on a affiché une lettre ouverte à MM. les vicaires capitulaires, dans laquelle nous lisons :

Vous attendez la parole du Pape pour nous dire ce que nous aurons à faire. Nous ne l'attendons pas pour vous déclarer que vous pouvez compter sur nous pour obéir comme un seul homme.

C'est une erreur de croire et une grande sottise de répéter que les catholiques ne sont pas unis. Aucun dissentiment n'existe en présence de l'ennemi, et nous avons coutume d'accourir au son de la cloche, comme au son de la trompette nos vaillants soldats vont à la charge.

—o—

A Firminy (Loire), un ordre du jour vigoureux fut voté par 500 électeurs, à la suite d'une éloquente conférence de M. Lerolle.

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée sous la présidence de M. Loubet.

M. Chaumié, absent de Paris, n'assistait pas à la délibération.

LES RÉCEPTIONS DU PREMIER DE L'AN

Le Conseil a réglé le cérémonial des réceptions officielles qui auront lieu, tant à Paris qu'en province, à l'occasion du 1er janvier. Par suite du vote de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, les représentants des différents cultes n'auront plus place dans ces cérémonies.

LES GRÈVES

Le ministre de l'Intérieur a rendu compte de la situation au point de vue des grèves à Paris et dans les départements, et notamment à La Rochelle.

LES SOUS-PRÉFECTURES

M. Dubief a ensuite fait signer un décret qui élève de classe certaines sous-préfectures.

Les sous-préfectures d'Avesnes, Beaune, Béthune, Montbrison, Morlaix, Saint-Gaudens et Tournon, sont élevées de la 2e à la 1re classe. Les sous-préfectures de Briey, Charolles, Châteaulin, Domfront, Fougères, Guingamp, Issoire, Largentière, Lannion, Lapalisse, Lure, Les Sables-d'Olonne, Sarlat, Vervins et Toul, sont élevées de la 3e à la 2e classe.

Le ministre de l'Intérieur a fait connaître les grandes lignes du mouvement sous-préfectoral qui sera la conséquence de ces modifications de classe, et qui paraîtra dimanche matin au *Journal Officiel*.

L'INVENTAIRE DES BIENS DES ÉGLISES

Le ministre de l'Instruction publique et des Cultes a soumis à la signature du président de la République le règlement relatif à l'inventaire des biens des établissements publics des cultes.

Le ministre de la Guerre a entretenu le Conseil des promotions et nominations qu'il se propose de faire dans la Légion d'honneur à l'occasion du 1er janvier.

LA CONVENTION FRANCO-BULGARE

Enfin, M. Trouillot, ministre du Commerce, a fait part au Conseil des difficultés survenues au cours des négociations poursuivies entre la France et la Bulgarie en vue de la conclusion d'une convention commerciale. Ces difficultés portent particulièrement sur le montant du droit auquel les vins français seraient soumis à leur entrée en Bulgarie. Le gouvernement bulgare propose de fixer ce droit à 15 francs, alors que la France a exprimé le désir qu'il ne fût pas supérieur à 12 francs.

—o—

Le Conseil a décidé d'avancer la date à laquelle commenceront l'année prochaine les opérations des Conseils de revision.

Le ministre de la Guerre a été chargé du soin de fixer cette date.

LES ÉVÊQUES DE NORMANDIE

De notre correspondant de Rouen :

NN. SS. les évêques de la province de Normandie se sont réunis aujourd'hui à l'archevêché de Rouen. Aucune communication n'a été faite.

Ce sont les évêques d'Evreux, Bayeux et Séez.

LE SAINT-SIÈGE & L'ALLEMAGNE

On télégraphie de Berlin au *Temps* :

Le correspondant de Rome du *Berliner Tageblatt* télégraphie : « J'apprends de source bien informée que la lettre du Pape adressée aux Polonais a fait une excellente impression à Berlin.

On y verrait la preuve que Pie X aurait pris à cœur les exhortations de l'empereur contenues dans son discours de Gnesen et ses allusions à la politique polonaise de Léon XIII.

D'autre part, on est toujours excessivement satisfait au Vatican de la situation de l'Eglise catholique en Allemagne, surtout eu égard à la tournure qu'ont prises les choses en France.

Le mérite principal de ces bonnes relations reviendrait au cardinal Kopp, qui sait résoudre avec beaucoup de tact toutes les questions en suspens...

Pour témoigner à l'Allemagne la reconnaissance du Vatican, la propagande favoriserait à l'avenir, encore davantage, les missions allemandes, au besoin même au détriment des missions françaises. »

MODIFICATION DU PROTOCOLE

Les années antérieures, l'avis officiel portait que le président de la République, ayant auprès de lui *les cardinaux*, les ministres, etc., recevrait à 2 heures...

Cette année, les mots *les cardinaux* ont été supprimés.

De même sont supprimées dans la liste des délégations devant être reçues à l'Elysée par le président :

La députation du clergé de Paris ;

Les députations du Conseil central des Eglises réformées de France et du Consistoire de l'Eglise réformée de Paris ;

Les députations du synode général de l'Eglise de la confession d'Augsbourg de France et du Consistoire de l'Eglise de la confession d'Augsbourg de Paris ;

Les députations du Consistoire central des israélites de France et du Consistoire israélite de Paris.

Est également supprimée, dans la nomenclature des autorités du département de Seine-et-Oise devant être reçues par le président de la République, la mention de « l'évêque de Versailles ».

LES EMMURÉS DE LOURDES

Le *Matin* dissimule en quatrième page une lettre de Mgr Schœpfer, évêque de Tarbes, au sujet des « emmurés de Lourdes » :

En réalité, l'histoire des « emmurés » est une fable inventée par les gens intéressés à tromper l'opinion publique. Je ne mets pas en doute la bonne foi de votre rédacteur qui l'accueillit et s'en est fait le retentissant écho. Mais, à peine se fut-il donné la mission de venger les fausses victimes de la tyrannie épiscopale, que vous avez été mis à même, par des voies très sûres, de faire justice des calomnies insérées dans votre journal contre moi.

En effet, peu après le début de la campagne menée par le *Matin*, M. le maire de Lourdes vous écrivait une longue lettre où il prouvait, par des documents officiels, que jamais les personnes représentées comme « emmurées » n'avaient été soumises à ce terrible régime et qu'elles communiquaient librement avec la ville de Lourdes, grâce à un chemin public laissé à leur disposition. J'ignore à quel point de vue vous vous êtes placé pour considérer comme non avenue cette lettre, que tout le monde, à Lourdes, s'attendait à voir publier dans les colonnes de votre journal.

Croyant à un oubli de votre part, et l'expliquant par la multiplicité de vos occupations, je vous ai adressé, un peu plus tard, le *Journal de la Grotte*, dont deux numéros étaient consacrés à l'historique de la propriété du Calvaire et à la publication de tous les documents officiels qui s'y rapportaient. Il en ressortait, avec une évidence absolue, que les évêques de Tarbes avaient été très bons pour les soi-disant « emmurés », loin de leur avoir porté préjudice en quoi que ce soit. Un plan graphique, dressé par un géomètre, illustrait le texte et rendait palpable l'injustice des reproches qui m'étaient adressés. L' « emmurage » était visiblement une légende.

Ma communication eut le même sort que celle de M. le maire de Lourdes, et le *Matin* continua à se renfermer dans un étonnant silence. Vous n'en sortez que pour rééditer les mêmes accusations.

Le *Matin* a le cynisme de faire précéder cette lettre de quelques lignes où il s'étonne que Mgr Schœpfer ait attendu trois mois pour répondre.

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

L'Académie a procédé au renouvellement de son bureau ; elle a nommé M. d'Haussonville directeur, et M. René Bazin chancelier.

Elle a désigné, en outre, MM. Berthelot, Rousse, Hanotaux et J. Lemaître comme membres de la Commission chargée d'entendre la lecture des deux discours que MM. Etienne Lamy et de Freycinet doivent prononcer à la séance de réception du 11 janvier prochain.

Font aussi partie de droit de cette Commission : M. Gaston Boissier, secrétaire perpétuel ; MM. de Freycinet et Sorel, membres du bureau qui siégeait le jour de l'élection, et MM. d'Haussonville et Bazin qui rempliront les fonctions de directeur et de chancelier le jour de la réception.

LE PROCÈS
DES ANTIMILITARISTES

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

Audience du 29 décembre

Cette quatrième audience s'ouvre à midi 20 par la déclaration de M. Gustave Hervé.

Il prêche avec une audace inouïe l'antipatriotisme le plus écœurant.

Croyez-vous, dit-il, qu'il suffit pour nous d'agiter devant nos yeux l'emblème sacré de la patrie pour que nous marchions?

Pour nous la patrie n'est pas une mère, c'est une mégère.

Vous avez, direz-vous, vos libertés à défendre? Nos libertés, d'abord on ne nous les a pas données. Nous les avons arrachées.

Et puis, l'Allemagne serait-elle maîtresse de la France que nous ne perdrions rien.

L'Allemagne a le suffrage universel, le droit syndical, des journaux plus avancés que l'*Humanité*. Vous croyez donc que les soldats allemands, les procureurs allemands nous empêcheraient de faire notre propagande ?

Nous la ferions clandestinement. Elle aurait l'attrait du fruit défendu.

Les policiers allemands nous passeraient à tabac, les soldats allemands nous fusilleraient.

Mais croyez-vous qu'il n'est pas égal aux camarades qui sont ici d'être passés à tabac par des policiers allemands ou français et d'être fusillés par des fusils allemands ou français?

Aussi même, pour défendre nos libertés, nous ne marcherons pas en cas de guerre. On ne nous prend pas avec des mots comme les enfants.

Nous ne sommes pas patriotes, cela nous est parfaitement égal que la France reçoive une gifle à Fachoda. Nous n'irons pas défendre vos patries.

A l'ordre de mobilisation, nous répondrons par l'insurrection.

« On vous fusillera », répondez-vous ? Croyez-vous que nous nous laisserons tuer comme des lapins?

M. l'avocat général aime les guerres internationales, il désapprouve les guerres civiles, les guerres de classes.

Pour nous, c'est tout le contraire ; vaincus ou victorieux dans une guerre internationale, c'est nous qui payons les pots cassés.

Dans les guerres civiles, si nous sommes victorieux, c'est vous qui payez les pots cassés.

Ce sont d'ailleurs les guerres civiles qui, en démolissant la noblesse et le clergé, vous ont portés au pouvoir, vous, bourgeois. C'est une guerre civile qui est en train de saper le trône de votre ami le massacreur de toutes les Russies.

On nous a rappelé la Révolution, Valmy, etc.

Mais les guerres de la Révolution étaient des guerres civiles, comme serait demain une guerre civile la résistance des Polonais contre les soudards allemands ou russes.

Alors, moi, l'ennemi des guerres, bien qu'un peu myope, je n'hésiterais pas à aller combattre.

Arrivant à la question sociale, M. Gustave Hervé déclare que son idéal est de transformer toutes les propriétés privées en propriétés collectivistes, d'affranchir les familles.

Alors, les filles, les femmes des bourgeois eux-mêmes seront, selon l'inculpé, très heureuses du nouvel état social.

Le président interrompt à ce moment le prévenu.

— Mais, lui dit-il, c'est une véritable conférence que vous faites.

Je crois que MM. les jurés doivent maintenant connaître vos idées.

— Pardon, reprend M. Hervé, je ne veux pas développer ici notre idéal, je tiens seulement à déclarer que nous chercherons par tous les moyens à le réaliser.

Des deux côtés du Rhin, les socialistes, les collectivistes ont les mêmes idées. Bismarck a voulu les briser. Il n'y a pas réussi. Le kaiser ne pourra rien contre nos doctrines.

Les camarades allemands m'ont demandé de faire traduire mon livre *Leur patrie*, livre qui a eu le don de déplaire au Conseil de l'Ordre des avocats.

La même propagande se fait donc en Allemagne qu'en France. Trois jours après la séance où Sembat est venu à la tribune de la Chambre démolir l'idée de patrie, Bebel est monté à la tribune du Reichstag et a dit à Bülow : « Prenez garde, si vous ne changez pas la conception de la patrie que nous n'en voulions plus de votre patrie. »

Tant pis pour votre chef, Monsieur l'avocat général, si vous donnez l'ordre de mobilisation, la révolution sociale éclatera. Voilà pourquoi notre menace est conditionnelle.

Telles sont mes opinions. Je les ai énoncées sans souci de ma liberté et peut-être sans souci de la liberté de mes camarades.

Je ne vous demande pas d'approuver mes opinions, je vous demande seulement d'y réfléchir.

Il n'y a pas parmi nous de chefs. Nous sommes tous des hommes convaincus et prêts à lutter.

Toutes les semaines nous allons prêcher nos idées. C'est ainsi que vous voyez, aujourd'hui, la place de notre camarade Desplanques vide. Il s'est dit que l'accusation était suffisamment représentée sur nos bancs et il est allé en province répandre la bonne parole.

Je suis convaincu, Messieurs, après ces explications, que vous nous acquitterez. Il vous faudra certes un peu de courage (Rires), il vous faudra lutter contre vos amis. Mais à ceux qui vous reprocheront votre verdict vous répondrez : « Nous ne nous sommes pas cru le droit de condamner ces hommes parce qu'ils ne pensent pas comme nous. » Vous ajouterez : « Votre intérêt était que nous les acquittions. »

En effet, vous avez intérêt à ne pas abuser de votre autorité pendant les dernières années que vous avez à jouir de votre pouvoir. Quand votre classe sera appelée à rendre compte à la nôtre, je voudrais que nous fussions là pour dire : « Il y a eu dans la bourgeoisie des bons juges, un bon président, un bon avocat général, de bons jurés. » Et alors, j'espère que nous obtiendrons pour vous les circonstances atténuantes. (Rires.)

Songez enfin que ce sont les socialistes allemands qui tiennent le kaiser, ce sont eux plus que vos baïonnettes qui vous protègent de la guerre.

Vous êtes certainement partisans de l'arbitrage international. Eh bien ! nous avons trouvé le moyen de rendre l'arbitrage indispensable.

Si l'affaire du Maroc ne s'arrange pas, M. Rouvier dira au kaiser : Le résultat sera une révolution des deux côtés, le profit sera pour le Maroc, c'est fatal, et alors le kaiser ira devant le juge de paix de la Haye.

Vous ne voudrez pas que plus tard vos fils vous disent : Il s'est trouvé des hommes généreux qui avaient trouvé le moyen d'éviter la guerre, et ces hommes, vous les avez jetés en prison. (Applaudissements.)

Le président rappelle que si ces manifestations se renouvellent il fera évacuer la salle.

M. Almeyrida a ensuite la parole. Il explique tout d'abord qu'il n'y a pas actuellement en France, comme l'a dit l'avocat général, 85 sections de l'association antimilitariste, mais 15.

Il ajoute que plus de 2 000 adhérents sont prêts à signer une nouvelle affiche si une condamnation intervient. Cette affiche sera placardée sur tous les murs.

Ce ne sera plus 28 accusés qu'il faudra juger, mais 2000. Il affirme que l'association existe dans *tous* les pays d'Europe.

Il termina par ces mots :

Nous ne sommes pas des antipatriotes parce que nous ne possédons rien, non parce qu'il suffirait de nous dire : « Mais si vous possédiez quelque chose, vous seriez donc des patriotes. »

Non nous sommes antipatriotes par humanité parce que nous voulons empêcher la guerre.

M. Clémant s'étonne que l'on puisse tout critiquer sauf l'armée.

L'audience est suspendue à 2 h. 15.

LA LIBRE DISCUSSION

Pendant la suspension, les inculpés montrent comment ils entendent la libre discussion.

Un jeune avocat, ayant déclaré que le ministère public n'avait pas été assez énergique vis-à-vis des hommes qui ont de telles doctrines, a été pris à partie par les antimilitaristes.

On en est venu aux violences.

Les gardes municipaux, de crainte de déplaire au président, n'osent intervenir pour protéger le jeune avocat. Celui-ci est entraîné hors la salle d'audience.

Finalement, le président se décide à intervenir et à faire évacuer la salle.

« Résistons ! Résistons ! » crie-t-on.

La salle peut enfin être évacuée.

Au bout d'une heure et grâce à l'intervention de Me Chenu, bâtonnier, l'ordre est rétabli. L'audience est alors reprise. Il est 3 h. 20.

Le président déclare que personne plus que lui est partisan de la publicité des débats.

— J'ai dû, dit-il, en présence des incidents tumultueux, ordonner des mesures de rigueur. Cependant, pour cette fois je consens à laisser pénétrer dans la salle 50 personnes, 20 avocats et les témoins. Les membres de la presse pourront, bien entendu, rester au complet dans la salle.

Ces nouveaux ordres exécutés, M. Amilcare Cipriani est invité à s'expliquer. Il déclare que, bien que n'ayant pas d'avocat, il n'a rien à dire.

M. Leguery est devenu antimilitariste au régiment. Un adjudant lui aurait conseillé de se servir de sa baïonnette en cas de discussion avec des « pékins ». Cela a suffi pour faire de l'inculpé un antipatriote.

Les menaces de l'affiche n'auraient eu qu'un but : faire connaître aux officiers qu'ils ont une épée de Damoclès suspendue sur leur tête.

Mlle Tauscher dite Nemieska, professeur à l'école normale de Sèvres : « Si, dit-elle, nous sommes antipatriotes et antimilitaristes, ce n'est pas seulement parce que nous sommes des prolétaires, mais parce que nous sommes des humanitaires. »

Elle déclare ensuite, pour rassurer les réactionnaires, qu'elle est en congé et que les professeurs de son opinion sont en minorité dans l'Université. Elle le regrette.

Elle est secrétaire d'une section de la Ligue antimilitariste ; elle a donné une grande partie de son temps à la propagande antipatriotique. Elle est heureuse de le dire publiquement.

— J'approuve, ajoute-t-elle, tout ce qu'a dit le camarade Gohier, mais je dois avouer que le camarade Hervé représente mieux mes opinions, je ne suis pas patriote, on ne peut me reprocher comme à mes camarades d'être une ingrate dans ce pays de suffrage universel. Suffrage universel, le suffrage d'où est exclu la moitié du genre humain?

« Les femmes sont à l'heure actuelle assimilées aux fous, aux mineurs. »

Elle traite de grotesque et de bouffonne l'accusation de provocation au meurtre. Cette accusation ne peut s'appliquer qu'au tsar assassin, qu'au mikado assassin.

« J'ai un frère soldat, dit-elle encore. Si on me disait : « Ton frère, dans une grève, a tiré sur l'officier qui lui ordonnait de tirer, je l'excuserais, je l'admirerais peut-être. Mais si on me disait : « Ton frère a dirigé sa baïonnette contre des poitrines ouvrières, je le chasserais en le traitant d'assassin ».

Elle termina en disant qu'une condamnation ne saurait refroidir son ardeur de propagandiste.

M. Laporte dit que l'affiche est le reflet de l'opinion des 400000 adhérents que l'association antimilitariste compte actuellement en France.

Plus d'armée dans les grèves mais pas davantage de frontières, tel est, dit-il, notre état d'esprit.

M. Bandin estime que ce procès n'aura pas été inutile s'il a pour résultat d'éviter l'envoi de l'armée dans les grèves.

M. Yvetot, secrétaire général de la Fédération des Bourses du travail, déclare que la patrie est une vaste blague. — Peu nous importe, dit-il, que la France soit un peu plus petite et l'Allemagne un peu plus grande. «

Est-ce que notre patrie a une frontière? Est-ce que l'industriel, le financier ont une patrie ? Ne placent-ils pas un peu partout leurs capitaux?

Dans la Camargue d'où j'arrive, et c'est pour cela, Messieurs, que vous avez failli attendre, c'est un patron belge qui tient tout le pays.

Il y a organisé une sorte de collectivisme bourgeois qui touche à l'immoralité. Le patron loge les familles des ouvriers. Les logements sont petits, et il y règne la plus grande promiscuité.

Dans la suite de sa déclaration, M. Yvetot qualifie les instituteurs d'abrutisseurs des enfants du peuple.

Il se vante d'avoir fait tout récemment une conférence à huis clos devant 30 soldats.

— Ceux-là, dit-il, on pourra les envoyer dans une grève, leurs balles ne seront pas pour les grévistes ; mais si on les invite à tirer sur la foule, quelqu'un pourra recevoir quelque chose.

Il termine en disant : — Si vous nous condamnez, le recueillement de la prison nous permettra de rassembler de nouveaux et peut-être de meilleurs arguments pour détruire la patrie.

MM. Patand, Bontemps, Nicolet et Perceau renoncent à la parole. M. Boscha tient par contre à expliquer pourquoi il est antimilitariste. C'est toujours le même refrain.

LA CANDIDATURE DE M. FALLIÈRES

L'*Action*, après avoir reproduit plusieurs attaques violentes de M. Lagasse contre M. Fallières, pose ces questions :

Par quel miracle subit, M. Lagasse, après des attaques aussi virulentes, est-il devenu en Lot-et-Garonne le défenseur de MM. Fallières et Chaumié?

Il nous suffira de rappeler qu'au commencement de novembre 1905, *le concurrent progressiste de M. Lagasse, soutenu en 1902 par MM. Fallières et Chaumié contre ce même M. Lagasse, faisait annoncer subitement qu'il ne se représenterait plus à Nérac aux élections législatives de mai 1906.*

En même temps, la nouvelle se répandait, *qui n'a pas été démentie, et ne peut pas l'être*, que M. Fabre recevrait de M. Chaumié et de M. Fallières la compensation administrative de ce désistement, sous forme d'une nomination préfectorale ou judiciaire.

Le champ restait donc libre pour M. Lagasse, qui devenait sans concurrent progressiste et semblait, par conséquent, certain de son élection en 1906.

Est-ce par une reconnaissance, d'ailleurs bien légitime, pour MM. Fallières et Chaumié, que M. Lagasse les a soudain proclamés *tabous* dans le Lot-et-Garonne et qu'il est venu chercher du renfort à Paris?

Toujours est-il que ce revirement inattendu n'a pas été du goût de la plupart des radicaux anticléricaux et socialistes de Nérac et du Lot-et-Garonne.

Les incidents tumultueux du Congrès d'Agen l'ont démontré dimanche dernier. Nous l'établirons demain de façon indiscutable.

UN COMMUNIQUÉ DU PRÉSIDENT DU SÉNAT

Est-ce M. Fallières qui a communiqué à une agence cette note bizarre :

Le président du Sénat ne recevra ni lundi prochain 1er janvier 1906, ni aucun autre jour, aucune délégation d'un rassemblement sur la voie publique ayant pour but une intervention extérieure sur les travaux législatifs de la haute assemblée.

Que signifie ce langage sibyllin? Faut-il en chercher l'explication dans ce fait divers :

La confédération générale du travail, union des Syndicats, organise pour le 1er janvier une grande manifestation des « victimes de la céruse. »

Des affiches placardées cette nuit apprennent que les « intoxiqués » de province arriveront en masse à Paris et se joindront à leurs camarades de la capitale.

Le cortège partira de la Bourse du travail et se rendra au Sénat, but de la manifestation.

VIFS INCIDENTS
AU CONSEIL MUNICIPAL DE BREST

De notre correspondant :

Le préfet du Finistère a refusé d'approuver le budget de la ville de Brest, celui-ci se soldant par un déficit de 60 000 francs. Il a également invité le Conseil municipal à rétablir les crédits affectés à la Compagnie des sapeurs-pompiers et à supprimer le corps des fontainiers, créé par l'adjoint Goude en remplacement des pompiers.

A la dernière séance du Conseil socialo-collectiviste, l'adjoint Goude a dit que les chiffres du préfet étaient erronés et que les crédits des pompiers n'étaient pas obligatoires. Le Conseil, par 16 oui contre 8 non et 3 abstentions, a chargé le maire de se pourvoir devant le ministre de l'Intérieur.

De vifs incidents ont eu lieu à cette séance. Les insultes pleuvaient entre conseillers goudistes et antigoudistes. M. Havel, professeur, s'est écrié : « Quand on sort d'ici, on n'ose pas se dire conseiller municipal. Je dis que, pour moi, j'en ai honte. »

Le Conseil a ensuite voté 20 000 francs pour combler le déficit du concours musical.

Plusieurs conseillers ont critiqué les factures et ont prouvé qu'il y a eu des dépenses scandaleuses. Exemple, 800 francs de timbres, soit 5 333 lettres !

Le crédit a quand même été voté et ce sont les braves contribuables qui payeront !

UN CONSEIL MUNICIPAL GROTESQUE

Il y en a beaucoup et tous sont socialistes, mais dans sa dernière réunion, le Conseil municipal blocard de Lorient vient de se signaler particulièrement. A propos du vote du budget de 1906, le laïcisateur néfaste qu'est le Dr Roux a émis le vœu que les locaux de l'aumônier du lycée soient désaffectés et l'aumônier logé en ville. M. Dizot, professeur au lycée et conseiller municipal, a eu l'impudence d'appuyer ce vœu. Il avait, pour la circonstance, mobilisé la brigade de potaches de sa classe qu'on a coutume de voir dans la salle réservée au public, lorsqu'il a une proposition sensationnelle à faire.

Lorsqu'on vint à parler des 20 000 francs d'indemnité de logement que la ville paye annuellement aux instituteurs laïques et de la proposition d'un conseiller de les loger tous ensemble en les casernant, nos deux compères se récrièrent comme des beaux diables « que les instituteurs sont socialistes, mais qu'ils ne le sont plus quand il s'agit de toucher à leur intérêt ».

N'est-ce pas le comble de l'incohérence et du sectarisme ?

LE PERSONNEL DES HOPITAUX

Paris. — Une entrevue a eu lieu hier, à la direction de l'Assistance publique entre M. Mesureur, directeur, et la délégation du Syndicat du personnel des hôpitaux et hospices de l'Assistance publique à Paris. Voici la déclaration que le Syndicat du personnel a signée au sujet des réclamations qu'il a exposées dans des affiches et des circulaires qui ont été répandues à Paris :

28 décembre 1905, midi.

Le Conseil syndical, réuni sur la convocation de M. le directeur général, après avoir entendu les explications qui ont été fournies, et reconnaissant que des erreurs se sont glissées dans le texte de l'affiche et de la circulaire en question, et que des termes violents ont été employés malheureusement, regrette les expressions employées et les erreurs commises ;

Compte sur la bienveillance de M. le directeur général et de l'administration pour faire aboutir les revendications professionnelles dont la justice a été constatée à maintes reprises et accorder au personnel la liberté et le bien-être nécessaires à une corporation qui assure un service aussi important que celui de soigner les malades.

RAVENEL, BRAULT, Mme BOUQUET, COULON, DUPUIS, ESCASSUT, FERRY, Mme JULLIAN, LOUVRIÈRE, LECOMTE, MÉNÉTRIER, ROUCOUX, ROUXEL.

La grève paraît donc écartée pour quelque temps.

A. C. J. F.

Pour donner une conclusion à l'assemblée générale qu'ils viennent de tenir, les groupes de la Jeunesse catholique bretonne de Brest, réunis sous la présidence de M. le chanoine Bitiant, curé de Saint-Martin, ont envoyé à Mgr Dubillard, évêque de Quimper et de Léon, l'adresse suivante :

Le cœur attristé mais non désespéré de l'iniquité qui vient de se commettre contre l'Eglise, les membres de tous les groupes de la Jeunesse catholique de Brest, réunis en assemblée générale tiennent à vous dire, Monseigneur, qu'ils sont avec vous et par vous étroitement unis au Saint-Siège dans la soumission la plus fidèle et la plus absolue.

Dès ce moment, nous nous mettons à la disposition de nos curés. Car, comme l'a dit notre président général Jean Lerolle, la Jeunesse catholique se doit à elle-même de donner l'exemple de la discipline et du dévouement.

Et si demain le Pape nous demandait autre chose qu'une muette protestation, chacun de nous saura faire son devoir jusqu'au bout.

CONFÉRENCES

Mercredi soir a eu lieu à Bourg-en-Bresse (Ain) une grande conférence publique et contradictoire organisée par le groupe du *Sillon* de cette ville.

La lutte et l'union pour la liberté. 0 fr. 20, la douzaine 2 francs, port en sus, au bureau de la Ligue eucharistique, 55, rue de Babylone, Paris. Nous rappelons cette brochure qui reproduit le beau discours prononcé par M. l'abbé Coubé, le 19 novembre, à l'hippodrome de Lille.

POUR NOS MARINS

Pendant cette année, les populations maritimes de notre littoral ont été particulièrement éprouvées. Les tempêtes ont causé de nombreux naufrages ; la presse a relaté ces sinistres où plusieurs fois près de cent hommes ont trouvé la mort.

On s'est ému, et la générosité française a donné tout de suite pour subvenir aux premiers besoins des familles en deuil.

Mais quand ces secours sont épuisés, l'émotion est passée, la charité n'est plus excitée, et les foyers n'ayant pas, hélas ! retrouvé leur soutien disparu, restent sans feu et sans pain.

C'est alors qu'intervient une œuvre admirable, jadis fondée par deux amiraux, et qu'on ne connaît pas assez.

Elle s'informe de ces veuves et de ces orphelins dans la misère, et par l'entremise du curé de la paroisse et du président du Conseil de fabrique, elle adopte un orphelin, s'engageant à lui verser 100 francs par an jusqu'à sa quatorzième année. 100 francs, c'est le pain assuré, et le vêtement et l'éducation.

Une seule condition, et elle s'impose au moment où nous voyons l'anarchie et l'impiété envahir les populations de nos côtes, c'est que l'enfant sera élevé chrétiennement en vue d'être un bon marin.

Plus de 400 enfants sont déjà secourus de la sorte, plus de 100 demandent à l'être aussi, mais les ressources qui ne viennent que de souscriptions volontaires ne suivent malheureusement pas cette progression.

Cette œuvre, bénie et encouragée par plus de 20 archevêques et évêques français, doit vivre, malgré les difficultés présentes, car la charité catholique ne peut baisser pavillon devant les organisations philanthropiques des sectaires et des athées.

Chacun peut et doit trouver en son budget serait-ce au prix d'un sacrifice, une obole pour l'adoption des orphelins de la mer.

Pour plus de renseignements, s'adresser au secrétaire de l'œuvre, 5, rue Bayard, Paris.

Cylindres pour phonographes

Pour 14 francs, on peut choisir dans la liste suivante 12 petits cylindres de phonographes enregistrés par d'excellents artistes.

« Agnus Dei », de Mozart. — « Ave Maria », de Schubert. — « Tantum ergo ». — Le nom de Marie, de Gounod. — Venez divin Messie. — Alsace et Lorraine. — La chanson des peupliers. — Chez le coiffeur. — En revenant de la foire. — Le marchand de marrons. — Nos bons forains. — Un rêve violet. — Drapeau vert et bâton blanc. — J'suis Normand. — Quand j'ons quitté not'pays. — Le roi des brocanteurs. — Les cauchemars de Plumecoq. — L'aimable voleur. — L'homme qui pleure. — Le perroquet de ma femme. — L'assuré. — Le bureau de placement. — Le troupier bicycliste. — Les vieux Normands. — Visite de charité. — Voyage officiel. — La poule aux œufs d'or (par un Anglais).

5, RUE BAYARD (SERVICE DES PHONOGRAPHES).

MIETTES

En général, on aime les gens pour le bien qu'on leur fait, et non pour celui qu'on en reçoit.

MAXIME DU CAMP.

ÉCHOS RELIGIEUX

Un vétéran du sacerdoce

A l'occasion du 70e anniversaire de son ordination sacerdotale, le vénéré curé de Nanterre, M. Delaumosne, vient d'être nommé par Monseigneur l'évêque de Langres chanoine honoraire de sa cathédrale.

Nos amis défunts

✝ A Plounéventer (Finistère), M. Jean-Pierre Coutégou, 78 ans, chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, frère de l'ancien sénateur du Finistère et ancien maire de Plounéventer. — Mme Vve Brisset, née Marie-Céline Ramond, 84 ans, à Nevers. — M. Pinet des Ecots, au château des Ecots, près Imphy (Nièvre). — Mme Batremeix, née Marie Françoise Rolin, 76 ans, à Lérouville (Meuse).

DOUX CŒUR DE MARIE, SOYEZ MON SALUT

(300 jours d'indulgence)

Informations du soir

AUTOUR DU CONSEIL

Le Conseil s'est entretenu de la convocation du Congrès : conformément aux précédents, le gouvernement, avant de fixer une date, consultera les présidents des Chambres.

Cette consultation aura lieu aussitôt que le bureau définitif de chacune des Chambres aura été élu. Cette élection, au Palais Bourbon, aura lieu le jour même de la rentrée, deux ou trois jours plus tard, au Sénat, si l'on se conforme à l'usage.

Le ministre de l'Instruction publique et des Cultes a informé ses collègues que l'ensemble des décrets à préparer en vue de la réglementation des cultes seront terminés et publiés complètement en mars.

Les nominations et croix de la Légion d'honneur pour les ministères de la Guerre et de la Marine paraîtront incessamment au *Journal officiel*, en ce qui concerne les croix militaires.

Quant aux croix civiles, elles ne seront rendues publiques qu'après l'élection présidentielle.

LES DÉCLARATIONS DE GUILLAUME II

Vienne, 29 décembre. — La *Neue Freie Presse* et le *Neues Tagblatt*, commentant les paroles prononcées récemment par l'empereur Guillaume à l'égard de la France, considèrent ces paroles comme devant produire partout la meilleure impression.

Aujourd'hui, la politique de M. Rouvier, le changement du Cabinet anglais, les paroles de l'empereur sont des symptômes très rassurants pour le succès de la conférence d'Algésiras.

LA FRANCE ET LE VENEZUELA

L'ultimatum n'a pas été signifié

La fausse nouvelle de l'ultimatum signifié par la France au Venezuela, qui circule périodiquement dans certains milieux étrangers, est à nouveau lancée ce matin. Il faut la démentir une fois de plus.

Le gouvernement français continue de maintenir ses immuables réclamations, assuré de l'assentiment du gouvernement des Etats-Unis, et compte que le Venezuela se rendra à ses raisons sans qu'il soit nécessaire de recourir à des moyens de coercition.

(*Liberté.*)

LA CONFÉRENCE MAROCAINE

Madrid, 29 décembre. — Le duc d'Almodovar, qui représente l'Espagne à la conférence internationale, sera accompagné à Algésiras par M. Perez Caballero, ministre d'Espagne à Bruxelles.

MORT DE L'AMIRAL LEFÈVRE

On annonce le décès à Cherbourg du contre-amiral Lefèvre, du cadre de réserve, à l'âge de 66 ans.

Il commanda le cuirassé d'escadre *Jauréguiberry* et *Iphigénie*, croiseur-école des aspirants. Il fut ensuite appelé par l'amiral Besnard, alors ministre de la Marine, aux fonctions de sous-chef d'état-major général, il fut nommé chef d'état-major à Cherbourg. Il était commandeur de la Légion d'honneur.

UN HAUT-FOURNEAU QUI ÉCLATE

9 victimes

Notre correspondant particulier d'Hennebont nous télégraphie :

Aux forges d'Hennebont, dans l'atelier du haut-fourneau, l'équipe de nuit travaillait au coulage quand, au moment de faire la coulée, le devant du four éclata, et environ 25 000 kilos de fer fondu vinrent se répandre à terre, atteignant 9 ouvriers.

Deux de ceux-ci ont été entièrement carbonisés : Persen, célibataire, 24 ans, rue Neuve, et un autre ouvrier habitant Malachappe.

L'état d'un autre usinier, Legendre, de Lochrist, est désespéré.

Les six autres sont grièvement brûlés.

DÉCONFITURE

On nous télégraphie de Vitry-le-François que M. Leriche, banquier, a été déclaré hier en faillite. Le passif s'élève à 3 200 000 francs.

On espère que les immeubles qui figurent à l'actif le réduiront d'un tiers. (*Temps.*)

Editions des « Questions actuelles »

SÉRIE A 2 FRANCS

Les Sociétés de secours mutuels, leur rôle économique et social, par E. DEDÉ ; lettre-préface de M. le comte A. DE MUN. Ouvrage couronné par l'Académie française. — Un vol. in-12 de 334 pages. — Port, 0 fr. 55.

Le Mariage civil, étude historique et critique, édition soigneusement revue, corrigée et mise à jour, par RENÉ LEMAIRE, docteur en droit, ouvrage couronné par la Faculté de droit de Paris. — Un vol. in-12 de 350 pages. — Port, 0 fr. 55.

SÉRIE A 1 FRANC

L'Affichage politique, par MM. FOURNIÉ et H. BALLOT. — Un vol. in-12 de 180 pages. — Port, 0 fr. 50.

Manuel pratique des Caisses rurales, par LOUIS DURAND, président de l'Union des Caisses rurales et ouvrières. Nouvelle édition adaptée à la jurisprudence du Conseil d'État. — Un vol. in-12 de 160 pages. — Port, 0 fr. 30.

SÉRIE A 0 FR. 50

Demain : *La dépopulation de la France, craintes et espérances*, par D.-M. COUTURIER. Préface de PIERRE L'ERMITE. — Un vol. in-16 de 160 pages. — Port, 0 fr. 20.

De la criminalité en France, dans les Congrégations, le clergé et les principales professions, *d'après les derniers documents officiels*, par GEORGES BERTRIN, docteur ès lettres. — Un vol. in-16 de 160 pages. — Port, 0 fr. 15.

SÉRIE A 0 FR. 30

Nations protestantes et nations catholiques : Où est la supériorité sociale? *Étude historique et économique*, par YVES DE LA BRIÈRE. In-12 de 32 pages. — Port, 0 fr. 05.

5, RUE BAYARD, PARIS, VIIIe

COLLECTION DU « MOIS »

1 volume, 8 fr. 50 ; 2 vol., 16 francs ; 3 vol., 23 francs ; 4 vol., 30 francs ; 5 vol., 36 francs ; 6 vol., 41 francs ; 7 vol., 46 francs ; 8 vol., 50 francs ; 9 vol., 54 francs ; 10 vol., 57 francs ; 11 vol., 59 francs ; 12 vol., 60 francs.

Un colis de 3 kilos contient 1 volume, un de 5 en contient 2, et un de 10 en contient 4.

Le port est en sus

5, RUE BAYARD, PARIS